

Le traitement comptable des opérations de couverture de taux d'intérêt selon les normes IFRS

Par Xavier Paper, associé, Paper Audit & Conseil

Les couvertures de taux visent à prémunir les entreprises contre les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le coût ou sur la juste valeur de leurs emprunts. Pour cela, les entreprises font souvent appel à des contreparties qui s'engagent à effectuer des opérations d'échange ou de plafonnement de taux d'intérêts.

L'information financière doit traduire au mieux ces opérations de couverture pour les distinguer des opérations purement spéculatives que les entreprises peuvent être amenées à réaliser.

Dans ce contexte, la norme IAS 39 s'est efforcée de clarifier la notion de couverture.

1. Exemple d'instrument de couverture de taux d'intérêt : le swap

Les swaps de taux d'intérêts portent sur l'échange de flux d'intérêts suivant un échéancier et pour un montant nominal déterminé à l'avance. Les swaps permettent ainsi de modifier la structure d'intérêt de l'endettement de l'entreprise et de modifier son exposition au risque de taux :

Dans le premier cas, l'entreprise couvre la juste valeur de son emprunt et dans le deuxième cas, l'entreprise couvre les flux de trésorerie de son emprunt en fixant les charges d'intérêt à payer.

2. Traitement comptable des opérations de couverture de taux d'intérêt

Le référentiel français apporte peu de précisions relatives à la comptabilisation des instruments dérivés. En général, ces derniers figurent en engagements hors bilan, les flux des swaps étant comptabilisés au fil de l'eau et les primes versées étant amorties sur la durée de vie des actifs ou passifs couverts.

Les normes IAS 32 et IAS 39 apportent un nouveau cadre conceptuel fondé sur la notion de juste valeur pour la comptabilisation des instruments dérivés.

Selon ces normes, tous les instruments dérivés doivent être comptabilisés à la juste valeur au bilan et les variations de juste valeur des instruments dérivés doivent être comptabilisées dans le compte de résultat.

Cependant, des règles spécifiques ont été envisagées par le normalisateur international pour les opérations de couverture répondant à des conditions de qualification très strictes (documentation, tests d'efficacité, etc.).

Pour cela, deux types de couverture sont définis : la couverture de juste valeur et la couverture de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur protège la juste valeur d'un actif ou d'un passif (par exemple la couverture d'un emprunt à taux fixe par un swap receveur taux fixe - payeur taux variable est une couverture de juste valeur).

La couverture de flux de trésorerie protège les variations de flux futurs attendus d'une opération hautement probable (par exemple les flux d'intérêts d'un emprunt à taux variable).

• Couverture de juste valeur

La comptabilisation du dérivé est inchangée par rapport à celle prévue en cas de dérivé isolé. Par contre, la valeur comptable de l'élément couvert (emprunt par exemple) est ajustée à hauteur de la variation de sa juste valeur provenant du risque couvert.

Ce processus de comptabilisation permet donc de neutraliser au compte de résultat les deux variations de juste valeur qui doivent, par hypothèse, être voisines et de sens inverse.

• Couverture de flux de trésorerie

Le dérivé est inscrit à sa juste valeur au bilan comme un dérivé isolé, mais :

- le gain ou la perte réalisé sur la partie efficace du dérivé est enregistré en capitaux propres ;
- le gain ou la perte cumulé enregistré en capitaux propres est recyclé en compte de résultat dès que l'élément couvert (les charges d'intérêt par exemple) vient lui-même impacter le compte de résultat ;
- la partie inefficace est enregistrée au bilan par la contrepartie du compte de résultat.

Endettement Position initiale	Swap	Endettement Position finale
Taux Fixe	Receveur Taux Fixe - Payeur Taux Variable	Taux Variable
Taux Variable	Receveur Taux Variable - Payeur Taux Fixe	Taux Fixe